

## ALGERIE

### Politique d'interdiction des mines

L'Algérie a signé la Convention sur l'Interdiction des Mines de décembre 1997 mais ne l'a pas encore ratifiée. L'Algérie n'a pas adopté la Déclaration de Bruxelles de juin 1997 en faveur de la convention et a assisté aux négociations d'Oslo de septembre, au départ en qualité d'observateur. Cependant, à Oslo, l'Algérie a annoncé un changement de sa position et son intention de signer le traité d'interdiction de décembre. L'Algérie a voté en faveur de la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1996 soutenant les négociations en vue d'une interdiction totale de l'emploi de mines antipersonnel, dans les meilleurs délais, et en faveur de la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1997 invitant tous les Etats à signer la Convention sur l'Interdiction des Mines. Elle a également voté en faveur de la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1998 visant à la ratification et l'universalisation de la Convention. L'Algérie est un Etat partie à la Convention sur les Armes Conventionnelles de 1980 mais n'a pas ratifié le Protocole II révisé sur les mines terrestres (1996).

### Production, Transfert, Stockage et Emploi

L'Algérie ne produit pas de mines antipersonnel et n'est pas connue pour avoir exporté de mines antipersonnel à d'autres pays. Selon les rapports, l'Algérie a importé des mines et des explosifs d'Italie, de France, de Yougoslavie, de Grande-Bretagne et de Chine<sup>1</sup>. L'Algérie détient un stock de mines, mais l'on n'a aucune idée précise quant à leur nombre et leur composition.

Quelques nouvelles mines ont été posées en raison des problèmes de sécurité que connaît l'Algérie depuis les années 90. Des rapports suggèrent que le GIA (groupe islamiste armé) a utilisé des mines pour contrer la poursuite de l'armée nationale algérienne. Des champs de mines ont été trouvés dans les régions où opère le GIA, et, selon le journal algérien "L'Authentique", au moins 1.500 mines ont dû être enlevées dans les régions d'Ouled Allel.<sup>2</sup> Le train qui relie Alger à Oran, itinéraire touristique très populaire, a été attaqué à vingt-cinq reprises au moins, souvent à l'aide de mines, et a reçu le surnom de "train de la mort".<sup>3</sup>

### Le Problème des Mines Terrestres

L'Algérie connaît un léger problème de mines. Les troupes allemandes et italiennes ont posé des champs de mines dans les régions côtières du nord du pays durant la Seconde Guerre mondiale ; les troupes françaises ont posé des mines près de la frontière entre la

---

1. Osservatorio sul commercio delle arme report, Italie

2. Journal l'Authentique, le 6 septembre 1998.

3. John Burns, "Algeria Back from the Brink", *The Observer*, le 14 mars 1999.

Tunisie et le Maroc jusqu'en 1962.<sup>4</sup> Selon l'association "Victimes Civiles de la Guerre de Libération Nationale", la France a laissé "deux millions de pièges en Algérie" : elle a posé des mines le long de la célèbre ligne électrifiée de "Challe et Morice", à raison d'une mine terrestre par mètre.<sup>5</sup> Alors que, selon le gouvernement, de nombreuses mines ont été enlevées, il existe à ce jour environ 1,3 million de mines en place, dont 913.000 à la frontière est, 409.000 à Djebel et Ksour et 4.200 à la frontière ouest.<sup>6</sup>

### **Action contre les mines**

A la fin de la guerre d'indépendance algérienne, l'Armée a déployé un effort considérable de déminage des régions infestées de mines. La responsabilité des programmes d'enlèvement des mines incombe toujours à l'Armée. L'Armée a reçu de la part de la France des cartes indiquant les zones minées. Les zones minées représentent souvent des endroits désertiques inhabités ou des régions montagneuses d'accès difficile.

Le Comité International de la Croix-Rouge a distribué aux autorités dans la région d'Afrique du nord des cahiers de documentation sur les mines terrestres, bien qu'aucune description précise concernant l'Algérie ne soit connue.<sup>7</sup>

### **Pertes attribuables aux mines terrestres**

On ne connaît pas très bien le nombre de civils tués ou blessés par des mines. Selon le journal algérien El Acil, les mines ont fait plus de 3.000 victimes depuis l'indépendance.<sup>8</sup> D'autres sources font état de 40.000 personnes tuées et 80.000 blessées en raison de mines placées le long de la ligne "Challe et Morice", longue de 2.000 kilomètres.<sup>9</sup> Une récente victime de mines était un agriculteur qui a perdu la jambe alors qu'il essayait de labourer sa terre en septembre 1998, à Hoach Benidja, dans la région de Sidi Moussa.<sup>10</sup> En 1974, l'Assemblée Nationale algérienne a mis en vigueur une loi prévoyant l'octroi d'une assistance financière aux survivants des mines terrestres.<sup>11</sup>

---

4. Le Département d'Etat américain, "*Hidden Killers*": *The Global Problem with Uncleared Landmines*, 1993, p.44.

5. "Landmines: A Problem for Algeria as Well", *Reuters*, le 24 décembre 1997.

6. *Le Réseau d'Echanges Multidisciplinaire Pour l'Environnement et le Développement*, Algérie, Conférence Régionale Sur les Dangers des Mines Terrestres dans les Pays Arabes, 11-12 février 1999.

7. Comité International de la Croix-Rouge, *Rapport Annuel 1996 : Tunisie, Délégation Régionale (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc/Sahara Occidental, Tunisie)*, le 1<sup>er</sup> juin 1997.

8. EL ACIL du 6 septembre 1998.

9. "Landmines: A Problem for Algeria as Well", *IPR Strategic Business Information Database*, du 24 décembre 1997.

10. EL ACIL du 6 septembre 1998.

11. *Le Réseau d'Echanges Multidisciplinaire Pour l'Environnement et le Développement*, Algérie, Conférence Régionale Sur les Dangers des Mines Terrestres dans les Pays Arabes, 11-12 février 1999.